

PROTOCOLE D'ORGANISATION DES RENCONTRES RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES



SPECTATEURS

Si l'entrée est soumise à un contrôle d'accès, le contrôle du Pass sanitaire est obligatoire.
Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du Pass sanitaire.
Si le propriétaire des installations l'exige, le contrôle du Pass sanitaire doit être réalisé.

BUVETTE & RESTAURATION

Le protocole à appliquer est celui des hôtels, cafés, restaurants (HCR) : consommation assise, registre des présents, contrôle du Pass sanitaire si celui-ci n'a pas été réalisé à l'entrée.

ACTEURS DU MATCH

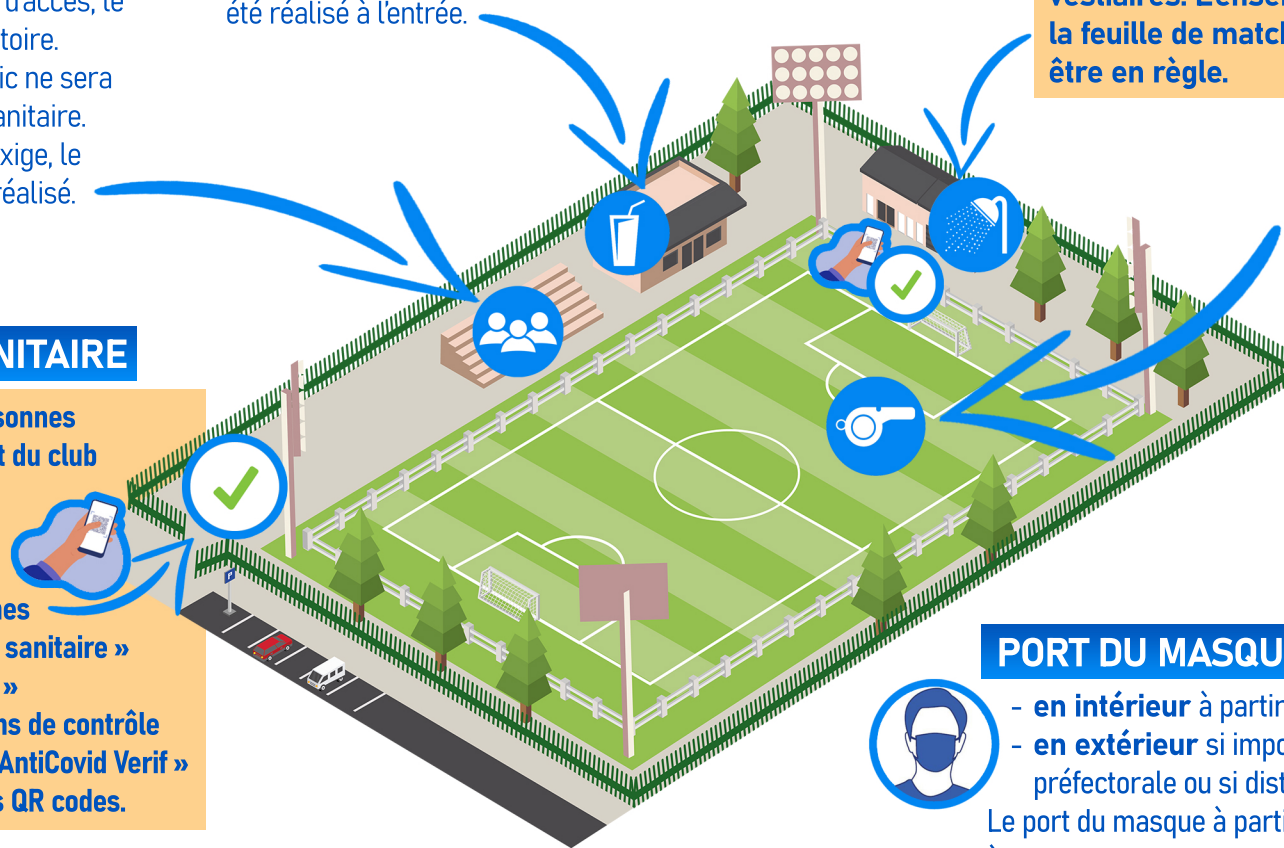
Le Pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux vestiaires. L'ensemble des personnes figurant sur la feuille de match (joueurs, officiels, staff) doivent être en règle.

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

Le contrôle est effectué par des personnes habilitées désignées par le président du club ou le maire.

PROCÉDURE :

- Affichage de la liste des personnes habilitées, du « contrôle du Pass sanitaire » et du « Passsanitaire obligatoire »
- Tenue d'un registre des opérations de contrôle
- Utilisation de l'application « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif » pour scanner les QR codes.



REPORT D'UN MATCH

Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les 2 cas suivants :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueurs sur 7 jours glissants (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs).
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

En Coupe de France, aucun report autorisé : l'équipe est sortie de la compétition.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

- en intérieur à partir de 11 ans
- en extérieur si imposé par la collectivité locale ou l'autorité préfectorale ou si distanciation (2 mètres) impossible.

Le port du masque à partir de 11 ans est recommandé pour tous, à tout moment.

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

Scan du QR code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

LE PASS SANITAIRE, C'EST :

